AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°1 du PLU de Saint-Thierry

Par arrêté n°CUGR-DUPAANC-2026-005 en date du 19 octobre 2026, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Thierry.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 16 jours :

DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2026 A 10H00
AU MARDI 24 NOVEMBRE 2026 A 18H00

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Thierry a pour objectifs d'adapter le règlement de la zone 1Aua, de modifier le zonage (zone Aua et zone A) et d'adapter l'OAP du secteur du Mont d'Hor.

Monsieur Michel NEVEUX, huissier de justice retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces des dossiers, les décisions et avis de l'autorité environnementale, les avis des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en la mairie de Saint-Thierry pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie les lundi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le mercredi de 9h00 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Saint-Thierry, 13 rue du Général Leclerc, 51220 Saint-Thierry, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent, en mairie de Saint-Thierry, 13 rue du Général Leclerc, 51220 Saint-Thierry, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 9 novembre 2026 de 10h00 à 12h00
- samedi 14 novembre 2026 de 10h00 à 12h00,
- mardi 24 novembre 2026 de 16h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport unique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, en mairie de Saint-Thierry, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, les projets de modification n°1 du plan local d'urbanisme, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront approuvés par délibération de la communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune. L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine du Grand Reims.

Le Président de la communauté urbaine du Grand Reims